

# Généa-89 (Yonne)

ISSN 0184-1998

N° 125 janvier février mars 2010 – 8 €

Dans ce numéro

Documents en péril  
La famille Pissis  
Histoire de Lindry (2)



Photo : Eglise de Saint-Martin-des-Champs  
Cliché R. T.

Revue DE LA SOCIÉTÉ  
GENÉALOGIQUE.  
DE L'YONNE

Supplément de la revue bourguignonne  
« Nos Ancêtres et Nous »

## Responsables !

Irrémédiablement les archives s'usent. La base de la raison d'être de notre Association disparaît un peu chaque jour. Nous avons été amenés à évoquer ici le cas des archives municipales d'Auxerre<sup>1</sup>. Au cours d'une conversation privée, un ancien président de la S.G.Y. laissait transparaître son désarroi en s'interrogeant : « Qu'est-ce que je peux faire ? » La réponse est implicite : Rien, sans doute. Toute action individuelle est dérisoire devant l'ampleur du problème. Faut-il pour autant rester sur ce « rien » désespérant ? Faut-il s'en tenir à des vitupérations stériles contre le laisser-aller qui aggravent une situation déjà compromise ?

Notre réponse, en tant qu'association, se doit d'être collective.

D'abord, une réflexion collective permettra d'appréhender mieux la complexité d'une réalité multiforme. L'effort collectif ensuite multiplier l'efficacité d'actions qui, si elles restaient individuelles, seraient vouées à l'échec. Pour appliquer ce précepte au cas concret à l'origine de nos réflexions<sup>2</sup>, nous constatons que des décennies d'oubli ont conduit au bord de la catastrophe, nous informons nos adhérents, les autorités en responsabilité..., nous demandons de meilleures conditions de conservation, la mise sur microfilm des documents encore manipulables, l'envoi en restauration dans des ateliers spécialisés de ceux qui ne sont plus communicables...

Et au-delà ? Si quelques collectivités exemplaires font l'effort d'elles-mêmes<sup>3</sup>, combien reprennent à leur compte le « Qu'est-ce que je peux faire ? » évoqué ci-dessus<sup>4</sup>. Dans un premier réflexe, le CA de la SGY a envisagé d'ouvrir un crédit pour des actions de sauvegarde. En mars, cette réflexion sera portée devant l'ensemble des adhérents ; lors de la prochaine Assemblée générale, nous discuterons de l'opportunité d'une action de mécénat engageant l'excédent de l'an passé à des actions de restauration.

Poussant plus loin la réflexion, le CA préconise de présenter à l'Assemblée générale la proposition de créer un chapitre financier spécifique, alimenté par une contribution libre des adhérents. En s'acquittant de sa cotisation chaque adhérent pourrait, d'une part spécifier qu'il ajoute une somme dédiée<sup>5</sup> en direction de ce compte qui restera distinct dans la comptabilité générale de l'association. D'autre part, il pourra aussi signaler une action nécessaire<sup>6</sup>.

Alors « Que faire ? ». La question reste ouverte, mais pour notre part, nous restons optimistes et tablons sur l'action collective pour conserver cet optimisme.

### Société Généalogique de l'Yonne

27/4 place Corot

89000 – AUXERRE

( 03.86.46.90.60 (répondeur et fax)

<http://www.sgyonne.org>

#### erratum :

Suite à un regrettable quiproquo, nous avons dans le numéro 123 de Généa-89 page 82 commis une erreur : l'article sur la famille VERNOT est le fruit des recherches de Jean-Robert Blot.

De même, l'article sur la famille REGNARD est aussi, sans partage, de Jean-Robert Blot.

<sup>1</sup> Depuis les alertes que nous avons lancées dans les numéros 123 et 124, le quotidien *'Yonne républicaine'* du 27/28 novembre 2009, après enquête d'un de ses journalistes, annonçait le déblocage en 2010 par la municipalité de 25 000 euros consacrés à la sauvegarde des archives municipales, l'embauche d'un archiviste-paléographe chargé d'aider le conservateur (dont nous avons appris depuis qu'il était nommé à Chalon-sur-Saône, ce qui fait deux postes à pourvoir). Pour notre part, à la même époque, au cours de deux appels téléphoniques de la mairie d'Auxerre, MM Roland Meyer et Olivier Vernet nous ont confirmé l'intention de la municipalité auxerroise de se saisir fermement du dossier, ce qu'une lettre personnelle du Maire d'Auxerre, que vous pouvez lire page 95, est venue confirmer.

<sup>2</sup> Pour les détails, voir page 82, l'article de notre vice président sur ce sujet.

<sup>3</sup> Ainsi, par exemple, le premier registre des BMS de Merry-Sec dont la restauration avec mise sous voile plastique permet de consulter encore en toute sécurité des pages très abîmées.

<sup>4</sup> Ici, nous ne donnerons pas d'exemple, ils sont trop nombreux et donnent chacun une raison de plus de désespérer.

<sup>5</sup> Avec un euro par adhérent nous rassemblerions 700 euros qui ajoutés à l'excédent de l'exercice passé pourraient constituer un pécule qui trouverait son utilité à s'ajouter aux 35 000 € que les AD89 ont consacré en 2009 à la restauration des documents dont elles ont la garde.

<sup>6</sup> Financer la restauration de tel ou tel registre... mais aussi proposer des pistes de travail ; c'est ainsi que nos amis de Saône-et-Loire ont entrepris, en accord avec les AD71, de numériser des fonds notariés, la numérisation étant aussi un moyen de protection puisque les manipulations de documents sont ensuite réduites.

## DOCUMENTS EN PÉRIL AUX ARCHIVES MUNICIPALES D'AUXERRE

par *Pierre Le Clercq*  
vice-président de la Société généalogique de l'Yonne

Chaque époque a ses priorités. Au XXI<sup>e</sup> siècle, ce sont l'économie et les contraintes budgétaires qui dominant encore le monde, alors qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, au temps des Lumières, la France rayonnait de toutes parts par son attachement prépondérant à la culture, sous toutes ses formes.

C'est pendant ce vaste flamboiement culturel d'antan que furent fondées, en 1760, les Archives municipales d'Auxerre. Cette année-là, jusqu'à 3890 documents anciens de la ville furent réunis à la mairie et inventoriés pour la première fois. Ils furent aussitôt répartis en 244 paquets, lesquels furent ensuite rangés dans 135 cases aménagées dans quatre armoires, prévues à cet effet. Un répertoire en quatre volumes fut alors établi, à raison d'un volume par armoire, où chaque document archivé fut décrit succinctement et coté par numéro de case et de paquet. Les quatre volumes, fort épais, de ce répertoire du XVIII<sup>e</sup> siècle sont toujours conservés de nos jours aux Archives municipales d'Auxerre. Ils ne sont plus consultés cependant car, au XX<sup>e</sup> siècle, toutes les cotes ont été modifiées.

Le 29 avril 1924, en effet, une loi fut votée pour harmoniser dans tout le pays le fonctionnement des archives communales. Depuis l'adoption de cette loi, chaque ville de France est dans l'obligation de mettre à la disposition du public des documents bien conservés, bien inventoriés et classés selon une méthode unique, appliquée sur tout le territoire national. Les documents y sont répartis en deux grandes catégories : ceux relevant des archives anciennes, antérieures à 1790, puis ceux qui forment les archives modernes, constituées après la création des départements français. Tous les documents figurant dans les quatre volumes du répertoire de 1760 ont donc reçu de nouvelles cotes.<sup>1</sup>

### DES DOCUMENTS ASSEZ BIEN COTÉS MAIS MAL CONSERVÉS

Malheureusement, aux Archives municipales d'Auxerre, le service se détériore. Si le classement et l'inventaire des pièces répondent assez bien aux critères de la loi du 29 avril 1924, grâce à l'action des archivistes successifs, la conservation des documents placés sous la responsabilité de la mairie n'est plus assurée, faute de locaux appropriés et en l'absence de crédits de maintenance suffisants. Cette carence finit par porter atteinte au droit inaliénable des citoyens de consulter leurs archives. Les documents les plus menacés des archives anciennes d'Auxerre ne sont plus communiqués, en effet, depuis plusieurs mois au public, et ils continueront de pourrir lentement et sûrement sur leurs rayons insalubres aussi longtemps que des fonds municipaux n'auront pas été dégagés

<sup>1</sup> Les quatre volumes dudit répertoire ont reçu quant à eux les cotes II 1, II 2, II 3 et II 4.

pour les restaurer et les entreposer convenablement. À terme, toute la mémoire de la ville aura disparu à jamais.

Il convient donc d'alerter les citoyens de tout ce qu'ils sont en train de perdre si aucune véritable action de sauvegarde n'est entreprise rapidement. La Société généalogique de l'Yonne est dans son rôle en tirant la sonnette d'alarme : ses membres actuels sont tous conscients que les généalogistes et autres chercheurs du futur ont eux aussi le droit d'avoir accès à des pièces d'archives saines, dans des locaux sains. Voici donc un survol des documents actuellement en péril à Auxerre :<sup>2</sup>

#### Documents de la série AA :

Cette série rassemble les actes constitutifs et politiques de la ville. Elle comporte 32 liasses et 3 registres portant des cotes allant de AA 1 à AA 35, dont 31 liasses et 2 registres qui avaient déjà été inventoriées en 1760. Seul le registre AA 25 et la liasse AA 35 ont été ajoutés au corpus initial par la suite. La série AA est donc essentiellement constituée d'un très vieux fonds d'archives.

Malheureusement, tous les documents de cette série ont dû être retirés de la communication au public en attendant leur éventuelle restauration. Les chercheurs ne peuvent donc plus consulter pour le moment des actes fort anciens comme, par exemple, une charte du comte Pierre II de Courtenay datant du mois de novembre 1194, qui est le plus vieux document conservé en ce moment dans les locaux inadaptés des Archives municipales d'Auxerre.<sup>3</sup> On ne peut plus se pencher sur les diverses lettres patentes signées par les rois Charles V, Charles VI, Louis XI, Charles VIII, François I<sup>er</sup>, Henri II et François II, ceci des mois de septembre 1371 à octobre 1560, Parmi elles se trouvent les actes qui instaurent ou confirment le rattachement du comté d'Auxerre à la Couronne de France.<sup>4</sup> On déplore également de ne plus avoir accès à une vieille copie établie le 13 avril 1366, à Angers, d'un acte fort curieux rédigé le 25 avril 1359 à Auxerre, par lequel a été fixé le montant d'une rançon à verser par les Auxerrois aux cinq capitaines anglais John Dalton, Robert Knowles, Nicholas Tamworth, Thomas Fogg et Nicholas Dagworth, pendant qu'ils

<sup>2</sup> Pour avoir une vision globale de tous les documents grandement menacés à Auxerre, il convient de consulter l'*Inventaire analytique des archives antérieures à 1790*, ou encore le *Répertoire numérique des archives de la ville d'Auxerre antérieures à 1790*. Les documents importants y sont légions.

<sup>3</sup> Liasse AA 2 correspondant au paquet n° 1 de l'inventaire de 1760.

<sup>4</sup> Liasse AA 4 correspondant au paquet n° 3 de l'inventaire de 1760.

occupaient la ville du 10 mars au 30 avril 1359.<sup>1</sup> Parmi les documents en péril de la série AA, on peut citer aussi ceux qui décrivent les passages à Auxerre des rois de France Louis XIII et Louis XIV, ainsi que celui de la reine Christine de Suède le 1<sup>er</sup> septembre 1656, deux ans après son abdication.<sup>2</sup> On peut mentionner enfin des actes fort insolites qui détaillent tout le cérémonial à observer à Auxerre lors du passage, en juillet 1721 puis en novembre 1741, des ambassadeurs turcs envoyés par le sultan auprès du roi de France Louis XV de Bourbon.<sup>3</sup>

#### Documents de la série BB :

Cette série rassemble tous les actes relatifs à l'administration communale d'Auxerre avant 1790. Elle comporte d'abord 36 registres de délibérations échevinales, cotés de BB 1 à BB 36 et allant du 8 octobre 1569 au 13 septembre 1789.<sup>4</sup> Ces 36 registres, ainsi que le registre BB 37 où ont été notés les actes des assemblées générales des habitants et des notables d'Auxerre, ceci du 17 juillet 1765 au 9 février 1790, ne figuraient pas dans l'inventaire de 1760 : ils n'étaient pas encore conservés aux Archives municipales à l'époque. Les autres documents de la série BB, en revanche, classés depuis une dizaine d'années dans des chemises cotées de BB 38 à BB 97, elles-mêmes rangées dans des cartons, avaient été inventoriés en 1760. La série BB se termine par la chemise BB 98, qui abrite un document constitué près d'une quinzaine d'années après l'inventaire en question, en 1784.

Malheureusement, tous les documents de cette série ont dû être retirés de la communication au public en attendant leur éventuelle restauration. Les chercheurs ne peuvent donc plus consulter pour le moment les registres de délibérations échevinales, qui pourtant retracent toute l'histoire d'Auxerre sous l'Ancien Régime, ceci depuis l'époque des guerres de Religion et de la Ligue. De même, ils ne sont plus en mesure de compiler les actes relatifs aux maires de la ville,<sup>5</sup> ou encore les deux plus vieux documents de la série BB, à savoir un acte d'assemblée générale des habitants d'Auxerre daté du 1<sup>er</sup> février 1459 (*ancien*

*style*),<sup>6</sup> puis l'acte de réception du plus ancien procureur du fait commun de la ville que l'on connaisse, remontant quant à lui au 1<sup>er</sup> février 1467 (*ancien style*).<sup>7</sup>

#### Documents de la série CC :

Cette série rassemble tous les documents concernant les finances et les impôts à Auxerre avant la création du département de l'Yonne en 1790. Elle comporte 92 liasses cotées de CC 1 à CC 95, la liasse CC 60 n'ayant jamais accueilli le moindre document, par erreur, et les liasses CC 16 et CC 17 ayant disparu, par négligence. La liasse CC 18, qui rassemble des documents allant de 1629 à 1760, a été oubliée dans l'inventaire de 1974. Sur les 92 liasses qui subsistent, celles qui avaient déjà été inventoriées en 1760 sont au nombre de 66. Les 26 autres liasses de la série CC ont été créées plus tard, avant 1790. Il s'agit des liasses cotées CC 26 à CC 28, CC 50, et CC 74 à CC 95.

Malheureusement, tous les documents de cette série ont dû être retirés de la communication au public en attendant leur éventuelle restauration. Les chercheurs ne peuvent donc plus consulter pour le moment les lettres patentes du roi de France Charles V de Valois, émises le 15 mai 1378 à Paris, par lesquelles le monarque a octroyé aux habitants d'Auxerre le droit de prélever pendant un an un impôt sur le sel, ceci pour financer la réparation des fortifications de la ville.<sup>8</sup> Il s'agit là du plus vieux document de la série CC. De même, les chercheurs ne peuvent plus se pencher sur le parchemin du 7 octobre 1379 par lequel 92 bourgeois d'Auxerre, nommément cités, ont adjugé à un bourgeois de Paris la ferme du vin vendu au détail à Auxerre.<sup>9</sup> Ils ne sont plus autorisés non plus à voir les lettres patentes du duc de Bourgogne Philippe le Bon, émises à Valenciennes le 19 octobre 1461, et celles de son fils Charles le Téméraire, données à Bruges le 8 mars 1471 (*ancien style*).<sup>10</sup>

#### Documents de la série DD :

Cette série rassemble tous les documents relatifs aux biens communaux, aux eaux et forêts et à la voirie d'Auxerre sous l'Ancien Régime. Elle comporte 36 liasses cotées de DD 1 à DD 35, les deux liasses DD 20 et DD 28 n'ayant jamais accueilli le moindre document, par erreur, et les trois liasses DD 18, DD 23 et DD 31 ayant été scindées en deux, ceci pour des raisons obscures. La série DD se termine depuis peu, de façon incohérente, par une chemise cotée DD 32 à DD 35

<sup>1</sup> Liasse AA 8 correspondant au paquet n° 141 de l'inventaire de 1760. Dans ce document, les cinq capitaines anglais apparaissent sous les noms francisés de Jehan Dalton, Robert Knolles, Nicole de Tamorze, Thomas Foulques et Nicole d'Agourth. Le deuxième d'entre eux est le plus connu.

<sup>2</sup> Liasse AA 28 correspondant au paquet n° 214 de l'inventaire de 1760.

<sup>3</sup> Liasse AA 34 correspondant au paquet n° 215 de l'inventaire de 1760.

<sup>4</sup> Lacunes : de novembre 1570 à septembre 1571, d'octobre 1586 à septembre 1594, de novembre 1607 à août 1611, de novembre 1673 à juin 1677 et de décembre 1755 à juin 1756.

<sup>5</sup> Chemise BB 45 correspondant au paquet n° 71 de l'inventaire de 1760.

<sup>6</sup> Chemise BB 82 correspondant au paquet n° 84 de l'inventaire de 1760.

<sup>7</sup> Chemise BB 89 correspondant au paquet n° 88 de l'inventaire de 1760.

<sup>8</sup> Chemise CC 35 correspondant au paquet n° 10 de l'inventaire de 1760.

<sup>9</sup> Chemise CC 33 correspondant au paquet n° 6 de l'inventaire de 1760.

<sup>10</sup> Chemise CC 34 correspondant au paquet n° 5 de l'inventaire de 1760.

qui rassemble des documents visiblement hétéroclites, dont l'ancienne liasse DD 34, suivie d'une autre chemise cotée DD ? qui n'a jamais été répertoriée et qui contient des documents extraits de leurs liasses originelles. Sur les 36 liasses de la série, celles qui avaient été inventoriées en 1760 sont au nombre de 29. Les autres liasses, portant les cotes DD 8, DD 18, DD 18 bis, DD 26, DD 33, DD 34 et DD 35, ont toutes été constituées plus tard, avant la formation du département de l'Yonne en 1790.

Malheureusement, tous les documents de cette série ont dû être retirés de la communication au public en attendant leur éventuelle restauration. Les chercheurs ne peuvent donc plus consulter pour le moment le plus vieux document de la série DD, à savoir un contrat établi le 22 mai 1399 par lequel Guillaume du Val-de-Mercy a vendu à Pierre Rapine, avec l'autorisation du roi de France Charles VI de Valois en date du 2 septembre 1398, des biens situés en la grand-rue de la Mercerie et Epicerie à Auxerre.<sup>1</sup> De même, les chercheurs ne peuvent plus étudier un vieux procès-verbal daté du 2 février 1452 (*ancien style*), par lequel le sergent à cheval Jean Riote a exposé au bailli d'Auxerre qu'il venait de signifier au seigneur du château de Beaulche, à Chevannes, que le roi Charles VII de Valois avait maintenu les Auxerrois dans leur droit de prélever des pierres et du sable dans les eaux de l'Yonne, ceci depuis le pont d'Auxerre jusqu'au pont de Cravant.<sup>2</sup> Les chercheurs ne sont plus autorisés non plus à se pencher sur l'acte du 26 août 1457, émis par Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, qui a octroyé aux habitants d'Auxerre la permission de décorer leur ville en faisant installer une horloge sur la tour Gaillarde du château, connue aujourd'hui sous le nom de tour de l'Horloge.<sup>3</sup>

#### Documents de la série EE :

Cette série rassemble tous les actes relatifs aux affaires militaires d'Auxerre avant la création du département de l'Yonne en 1790. Elle ne comporte que 22 liasses cotées de EE 1 à EE 22, dont 4 liasses qui ont été ajoutées après l'inventaire de 1760, classées sous les cotes EE 3, EE 8, EE 19, et EE 22. La série EE est donc essentiellement constituée d'un très vieux fonds d'archives.

Malheureusement, tous les documents de cette série ont dû être retirés de la communication au public en attendant leur éventuelle restauration. Les chercheurs ne peuvent donc plus consulter pour le moment le plus vieux document de la série EE, à savoir des lettres patentes du roi Charles VIII qui interdisent, le 17 juin 1493, de loger des gens de

guerre à Auxerre pendant un an.<sup>4</sup> De même, on ne peut plus étudier des lettres patentes du roi Louis XII, datées du 28 septembre 1513, qui demandent aux Auxerrois de participer financièrement au paiement d'une somme de 300.000 écus, promise aux Suisses pour que leur armée d'invasion quitte la Bourgogne.<sup>5</sup> Enfin, plus personne n'est autorisé à passer en revue les documents concernant les chevaliers de l'Arquebuse d'Auxerre.<sup>6</sup>

#### Documents de la série FF :

Cette série rassemble tous les actes concernant la justice et la police à Auxerre avant 1790. Elle comporte 26 liasses cotées de FF 1 à FF 26, dont 2 liasses qui ont été ajoutées après l'inventaire de 1760, classées depuis la réforme du 29 avril 1924 sous les deux cotes FF 2 et FF 26.

Malheureusement, tous les documents de cette série ont dû être retirés de la communication au public en attendant leur éventuelle restauration. Les chercheurs ne peuvent donc plus consulter pour le moment le plus vieux document de la série FF, à savoir une copie des lettres patentes émises par le roi Charles IX le 1<sup>er</sup> décembre 1571, par lesquelles le souverain demande aux habitants du duché de Bourgogne et des comtés d'Auxerre, Noyers, Châtillon et Bar-sur-Seine de lui verser un impôt de 120.000 livres pour l'année 1572, ceci pour l'aider à réduire les troubles et divisions en France.<sup>7</sup> De même, on ne peut plus se pencher sur les pièces du long procès qui, de 1620 à 1745, a opposé les édiles d'Auxerre au duc de Nevers pour déterminer si la baronnie de Donzy dépendait de Nevers ou bien d'Auxerre.<sup>8</sup> Enfin, plus personne n'est autorisé à étudier les cinq lettres adressées par le comte de Tavannes du 12 novembre 1754 au 4 mai 1756, par lesquelles ce lieutenant général commandant les troupes de Bourgogne met en garde les édiles d'Auxerre contre les contrebandiers dirigés par le célèbre Mandrin. Dans sa lettre du 22 avril 1755, le comte décrit le chef des brigands qui menaçaient alors la ville d'Auxerre comme étant « un homme vêtu d'un habit gris de fer à boutons d'or, une veste rouge de soie à brandebourgs d'or, un chapeau bordé d'un point d'Espagne d'or et des bottes à la hussarde, taille d'environ cinq pieds, trois à quatre pouces », tous ses complices étant « habillés de différentes couleurs, quelques-uns ont des fusils à deux coups et d'autres des sabres ».<sup>9</sup>

<sup>1</sup> Chemise DD 2 correspondant au paquet n° 131 de l'inventaire de 1760.

<sup>2</sup> Chemise DD 27 correspondant au paquet n° 12 de l'inventaire de 1760.

<sup>3</sup> Chemise DD 10 correspondant au paquet n° 116 de l'inventaire de 1760.

<sup>4</sup> Liasse EE 4 correspondant au paquet n° 16 de l'inventaire de 1760.

<sup>5</sup> Liasse EE 9 correspondant au paquet n° 17 de l'inventaire de 1760.

<sup>6</sup> Liasse EE 10 à EE 12 correspondant aux paquets n° 167, 168 et 169 de l'inventaire de 1760.

<sup>7</sup> Liasse FF 19 correspondant au paquet n° 24 de l'inventaire de 1760.

<sup>8</sup> Liasse FF 24 correspondant au paquet n° 109 de l'inventaire de 1760.

<sup>9</sup> Liasse FF 7 correspondant au paquet n° 209 de l'inventaire de 1760.

**Documents de la série GG :**

Cette série rassemble tous les actes concernant les cultes, l'éducation et l'assistance publique à Auxerre sous l'Ancien Régime. Dans l'inventaire analytique établi après la réforme du 29 avril 1924, il est indiqué qu'elle comporte 146 registres ou cartons, dont 131 qui n'avaient point été répertoriés en 1760. Ceux qui furent ajoutés aux 15 paquets de 1760 sont, pour la plupart, les registres paroissiaux des anciennes églises auxerroises, classés de GG 1 à GG 118. Les autres nouvelles pièces sont les cartons GG 122, GG 125 à GG 129, et GG 140 à GG 146, concernant la comptabilité des églises ou les affaires du collège d'Auxerre. Il apparaît donc que la série GG est essentiellement constituée de documents anciens qui ont été créés, ou acquis par la ville, après l'inventaire de 1760.

Les registres paroissiaux, qui sont de loin les documents les plus consultés par les chercheurs et donc les plus aérés, n'ont pas encore été rongés par la vermine. Ils sont toujours communicables par conséquent. Malgré cela, il faut bien reconnaître qu'il faudrait les restaurer eux aussi, pour la plupart, puis les reclasser entièrement. En effet, les 118 registres paroissiaux indiqués dans l'inventaire établi après la réforme de 1924 sont à présent au nombre de 138, ayant été remodelés par Philippe Guyot, ancien archiviste de la ville. Ce dernier, constatant que plusieurs registres rassemblaient des feuillets disparates, de tailles différentes, a pris l'initiative de briser la couverture de ces registres incohérents pour en dégager chaque feuillet, qu'il a glissé dans une enveloppe particulière. Il pensait obtenir des subsides de la mairie pour ajouter des couvertures aux feuillets ainsi séparés, mais aucun crédit n'a été affecté à cette opération. Depuis lors, la série GG ainsi transformée est restée en l'état, avec des cotes provisoires allant de GG 1 à GG 139 pour les registres paroissiaux restés intacts et les feuillets séparés sans couverture. L'une de ces nouvelles cotes est d'ailleurs orpheline : l'ancien archiviste a oublié d'attribuer un document à la cote GG 121, ce qui ramène en fait le nombre total des feuillets et registres paroissiaux à 138 au lieu de 139. Il faudrait revoir en détail chaque registre pour en extraire les feuillets intrus : les baptêmes célébrés en l'église Saint-Loup de mai 1537 à mai 1546 se trouvent par exemple dans le registre GG 97 de l'église Saint-Pierre-en-Vallée ; tous les mariages célébrés en l'église Saint-Pierre-en-Château de janvier 1610 à février 1655 et toutes les obsèques organisées en cette même église de juin 1605 à décembre 1653 se trouvent pour leur part dans le registre GG 124 de l'église Saint-Regnobert. Une refonte totale des registres devrait donc être entreprise.

Pour ce qui est des autres documents de la série GG, conservés dans 28 cartons qui avaient été cotés de GG 119 à GG 146 après la réforme de 1924, ils ne sont plus communicables en ce moment en raison de leur état jugé préoccupant par Sébastien Vasseur, actuel archiviste de la ville. Ce fonds attaqué par la vermine a reçu une nouvelle cotation il y a une dizaine

d'années, définie par Philippe Guyot, l'ancien archiviste. Désormais, les documents anciennement cotés de GG 119 à GG 146 sont logiquement cotés de GG 140 à GG 167. Pour une raison inconnue, cependant, ces nouvelles cotes n'ont pas encore été reportées, pour la plupart, sur les boîtes de rangement. Les magasiniers ont du mal à retrouver par conséquent certains documents. Parmi eux figure une liste fort curieuse de pères ayant eu au moins dix enfants.<sup>1</sup> D'autres pièces d'archives, concernant l'hôtel-Dieu et le collège des jésuites d'Auxerre, sont elles aussi classées dans des boîtes de rangement mal cotées.

**Documents de la série HH :**

Cette série rassemble tous les actes ayant trait à l'agriculture, à l'industrie et au commerce en la ville d'Auxerre avant 1790. Elle comporte 42 liasses cotées de HH 1 à HH 42, dont 26 liasses qui ont été ajoutées après l'inventaire de 1760, classées de HH 1 à HH 20 puis de HH 37 à HH 42.

Malheureusement, tous les documents de cette série ont dû être retirés de la communication au public en attendant leur éventuelle restauration. Les chercheurs ne peuvent donc plus consulter pour le moment le plus vieux document de la série HH, à savoir des lettres patentes émises en mars 1392 par le roi Charles VI, qui fixent à 5 sols tournois le salaire journalier des vigneron et des laboureurs venus travailler à Auxerre, la journée de travail commençant au lever du soleil pour se terminer à son coucher.<sup>2</sup> De même, on ne peut plus se pencher sur la sentence rendue le 7 juillet 1400 par le bailli d'Auxerre, qui détermine le mode de construction des vaisseaux transportant le vin, ainsi que la taille et le poids des muids de vin dans tout l'Auxerrois.<sup>3</sup> Enfin, plus personne n'est autorisé à passer en revue les registres des mercuriales de la ville d'Auxerre, qui commencent le 9 janvier 1666.<sup>4</sup>

**Documents de la série II :**

Cette série, consacrée aux documents divers de l'Ancien Régime qui n'entrent pas dans les huit catégories précédentes, ne réunit que les quatre volumes du vaste répertoire qui, en 1760 et 1761, a été rédigé pour dresser l'inventaire de tous les documents conservés alors aux Archives municipales d'Auxerre. Ils n'ont certes plus d'intérêt pratique, puisque les cotes qui y figurent ont été entièrement modifiées en 1924, mais ils permettent de reconstituer l'histoire des fonds archivés, ceci en indiquant ceux qui appartenaient déjà à la ville en 1760 et l'ordre précis dans lequel l'archiviste de l'époque les avait classés. Un chercheur peut s'intéresser ainsi à la logique qui

<sup>1</sup> Cartons GG 159 et GG 160 correspondant au paquet n° 170 de l'inventaire de 1760.

<sup>2</sup> Liasse HH 27 correspondant au paquet n° 7 de l'inventaire de 1760.

<sup>3</sup> Liasse HH 32 correspondant au paquet n° 69 de l'inventaire de 1760.

<sup>4</sup> Liasses HH 1 à HH 20.

sous-tend ce premier classement, radicalement différente de celle qui a présidé en 1924 à la refonte totale du système des cotes.

En conclusion, il importe que le maire d'Auxerre prenne enfin la mesure de l'état déplorable dans lequel se trouve le fonds ancien des Archives municipales, dont il est responsable non seulement au regard de la loi mais aussi devant l'Histoire. Il y a une douzaine d'années, un projet de regroupement des Archives municipales d'Auxerre et des Archives départementales de l'Yonne avait été conçu par Daniel Guérin, ancien directeur des Archives départementales. Deux grands silos devaient être bâtis pour y entreposer les fonds anciens des deux dépôts dans de bonnes conditions, un demi-silo étant réservé aux Archives de la ville. Ce projet cohérent a toutefois été rejeté par la mairie d'Auxerre et le conseil général de l'Yonne, pour des motifs économiques fort discutables. Depuis lors, aucune action n'a été entreprise pour sauver le fonds ancien de la ville :

aucune restauration de vieux documents et aucun aménagement de locaux sains, répondant aux normes archivistiques. On a même été jusqu'à laisser les Archives municipales fonctionner sans archiviste pendant cinq ans, du 22 octobre 2002 au 30 septembre 2007, confiant toute la gestion du service à une secrétaire, certes dévouée, mais dont les attributions avaient été restreintes à l'accueil du public. Pendant tout ce temps, fort précieux, les documents historiques d'Auxerre continuaient de pourrir dans leur jus. Il n'est donc pas étonnant que le nouvel archiviste, monsieur Sébastien Vasseur, qui n'a succédé à monsieur Philippe Guyot que le 1er octobre 2007, ait dû interdire la communication de la majeure partie du fonds ancien, ceci pour retarder l'échéance et permettre à la mairie de réagir enfin, avant qu'il ne soit trop tard. Nous n'avons aucune raison de penser que le maire d'Auxerre refuse de prendre ses responsabilités en la matière. Tout ce que nous demandons, c'est qu'il agisse vite car trop de temps a déjà été perdu.

---

**Relevés dans les BMS de Choisy-le-Roi (94600)  
Transmis par Serge Lacave, SGY 828**

Mariage le 22/01/1777 de Louis Pierre Boromé LEJEUNE, compagnon menuisier, fils de feu Nicolas et de Marguerite LABILE, avec Edmée FOUREY, fille de Nicolas, bûcheron, de **Venizy**, et de Jeanne JEAN ; témoins : LEJEUNE Charles, cordonnier, frère ; LAMBERT Pierre, serrurier.

(**Saint-Pierre**), et de Marie Hélène CHARBUY ; témoin : Claude SACHE, plumacier.

Mariage le 30/10/1780 de Jacques LAMOTTE, jardinier, fils de Jacques et de Marie Madeleine FIEVRE, avec Marie Françoise PLOTON, fille de feu André LEGER et de Marie Françoise EUSTACHE, de **Saint-Fargeau** ; témoins : Pierre BOURDON, Denis PUTEAUX, Edme CHARPENTIER.

Mariage le 12/01/1791 de Louis GUYONNET, fils de feu Pierre, tailleur de pierre, et de Marguerite CARTIER, de Vermenton avec Madeleine BOUILLY, fille de Lazare, meunier à **Vermenton**, et Jeanne DROUOT. Témoins : Pierre GUYONNET, frère ; Etienne PERROT, oncle ; François DUMESNIL, beau-frère ; ROUSSELET Jean Savinien, tonnelier ; Jean François BONEUIL.

Mariage le 12/01/1790 de François Marie LEBON, fils de Pierre et de Denise JUBAULT, avec Marie LECLERC, fille de feu Jacques, vigneron à **Auxerre**

Mariage le 06/11/1792 de Jean Baptiste Pierre BUGY, d'Yerres (91), fils de feu Pierre et de Marie Anne SERRE avec Jeanne BAZIN, fille de feu François, laboureur, de **Mailly-la-Ville**, et Madeleine MERRY ; témoin Jean Baptiste POYDON, entrepreneur en bâtiments.

---

**Relevé à Sambourg**

Aujourd'hui 24 juin 1780, a été érigée et bénite une croix dédiée à saint Claude et sainte Marie Madeleine par la dévotion d'Etienne Guimard, laboureur, et de Madeleine Paris, sa femme, et d'Anne Chamon, veuve de Claude Gagin, lesquels par une résignation chrestienne à la justice de Dieu qui les avait affligés

par la mort de Claude Gagin leur gendre et mari de la dite Anne Chamon et Marie Madeleine Guimard, leur fille, tués par le tonnerre au-dessus de la dite croix qu'ils ont érigée en l'honneur de leur patron, la dite croix bénite par moi.

soussigné : Chesney

---

En couverture : **Église paroissiale Saint-Martin à Saint-Martin-des-Champs**, à trois nefs, de style ogival du début du 16<sup>e</sup> siècle. Longueur du vaisseau dans œuvre, 24,80 m, largeur aux nefs, 13,20 m, largeur au sanctuaire, 13,10 m, hauteur de la voûte à la nef, 6,95 m, 6,40 au sanctuaire. Portail à arcades surbaissé, tympan nu. Hauts contre-forts sur les côtés et en façade. Clocher en flèche octogone, s'élevant sur la nef. Trois nefs à voûtes d'arête ogivales sur nervure retombant sur de massifs piliers.

## HISTOIRE SUCCINCTE DE LINDRY

### Seconde partie : le Nouveau Régime

Par Pierre Le Clercq

L'Ancien Régime, à Lindry, s'est achevé par un conflit au sein de la communauté paysanne de la paroisse, déclenché par une minorité de nouveaux paysans, individualistes, qui désiraient s'affranchir des règles communautaires en vigueur depuis le Moyen Âge. La Révolution de 1789 allait créer sous peu de nouvelles raisons de se quereller à Lindry, avec l'apprentissage de la politique.

### LINDRY SOUS LA RÉVOLUTION

Les habitants de Lindry approuvèrent largement la Révolution. Le 18 mars 1789, Jean Antoine Alexandre Bachelet, syndic de la paroisse de Lindry, fut le premier à signer le cahier de doléances des Lindrycois, suivi de 42 autres signataires de la paroisse, tous âgés d'au moins 25 ans et payant des impôts. Dans ce cahier, le syndic et ses administrés traitèrent de « *pieux fainéants* » les chanoines d'Auxerre, seigneurs de la majeure partie de Lindry.

Le 14 décembre 1789, par une loi nationale érigeant chaque paroisse de France en commune, dirigée par un maire, fut créée la commune de Lindry avec les mêmes limites que l'ancienne paroisse fondée en 820, d'une superficie de 1522 hectares, 10 ares et 64 centiares. Le premier maire, Edme Bougault, fut élu au début de 1790 puis réélu le 14 novembre 1791. L'ancien syndic de la paroisse, Jean Antoine Alexandre Bachelet, parvint toutefois à faire annuler la réélection pour vice de forme, créant aussitôt une violente confrontation entre deux factions d'électeurs lindrycois. Le directoire du district d'Auxerre fut obligé d'envoyer à Lindry deux commissaires pour apaiser les esprits, et Edme Bougault dut céder la place à Claude Joly lors d'une nouvelle élection organisée le 27 décembre 1791. Le nouveau maire était appelé à traverser l'époque de la *Terreur*.

Pendant les onze années de la Révolution, de 1789 à 1799, la commune de Lindry connut un net redressement démographique, tranchant radicalement avec le marasme observé avant et après cette période, sous les règnes de Louis XVI puis de Napoléon Ier. L'adhésion massive des Lindrycois au renouveau du pays, pendant cette courte période, entraîna une augmentation sensible du nombre des mariages et des naissances dans la commune, et une baisse des décès. Ce phénomène fut favorisé en partie par la possibilité qu'avaient désormais les paysans de se marier entre cousins germains pour éviter la dispersion des terres familiales, alors que sous l'Ancien Régime il fallait demander l'autorisation, fort coûteuse, du Saint-Siège.

Les Lindrycois profitèrent aussi de la vente des biens nationaux. Le 20 avril 1792, dix d'entre eux achetèrent toutes les terres confisquées à la cure de Lindry, pour des sommes allant de 120 à 2025 livres payables en douze ans. Le curé constitutionnel de la commune, Eustache Jean Précieux, en poste depuis le 16 mai 1791, approuva cette liquidation. Il accepta aussi que le maire de Lindry, Claude Joly, vînt clore en son église le dernier registre paroissial de la commune, le 4 novembre 1792, conformément à la loi qui confiait désormais aux maires l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès.

Le premier acte d'état civil de Lindry fut enregistré le 15 novembre 1792 par Jean François Favot, juge de paix du canton de Saint-Georges. Le 9 décembre 1792, le curé Eustache Jean Précieux fut toutefois élu conseiller municipal

et officier d'état civil de Lindry, ce qui lui permit de continuer d'enregistrer les naissances, mariages et décès de ses concitoyens.

Le 6 juillet 1793, deux jeunes Lindrycois, célibataires, furent tirés au sort pour rejoindre les gardes nationaux envoyés combattre les insurgés de Vendée. La ferveur révolutionnaire de la municipalité se manifesta le 10 novembre 1793 par un acte symbolique : ce jour-là, de vieux papiers féodaux furent brûlés à Lindry au pied de l'arbre de la Liberté.

Si l'histoire des familles, en France, fut modifiée par la possibilité de se marier entre cousins germains sans l'aval du pape, elle le fut aussi par de nouvelles lois autorisant le mariage des prêtres, le divorce et le remariage des divorcés. Le 6 mars 1794, l'ancien curé constitutionnel de Lindry, Eustache Jean Précieux, qui avait renoncé à ses vœux le 11 février précédent, prit pour épouse une Auxerroise nommée Anne Bailly qui lui donna trois enfants. Puis le 12 mai 1794, le cultivateur Jean Louis Bougault, qui s'était marié en premières noces le 21 janvier précédent et avait profité de la loi du 20 septembre 1792 pour divorcer aussitôt, convola en secondes noces avec Catherine Houchot qui lui donna neuf enfants.

La constitution de l'an III, datée du 22 août 1795, supprima la fonction de *maire* partout en France. Dès lors, la commune de Lindry fut administrée par un *agent municipal*, choisi pour deux ans par des grands électeurs et assisté d'un seul adjoint. Le premier agent municipal de Lindry fut l'ancien maire Claude Joly, qui resta en poste jusqu'à sa mort le 21 février 1798. Il eut pour adjoint Louis Masquin, élu le 8 novembre 1795, puis Jean Grimard, élu le 30 mars 1797, et enfin Louis Machavoine, élu le 22 septembre 1797.

Le 23 février 1798, deux jours après la mort de Claude Joly, son adjoint Louis Machavoine fut nommé au poste d'agent municipal de Lindry par les administrateurs du canton de Saint-Georges. Ce choix fut confirmé le 30 mars 1798 par l'assemblée communale de Lindry, qui désigna pour adjoint Augustin Riollet. Le nouvel agent municipal de Lindry ne plaisait pas à tout le monde. Le 11 octobre 1798, Louis Machavoine fut en effet accusé dans un rapport de Jean Cyrille Prosper Léonard Bachelet de Vaux-Moulins, commissaire du directoire exécutif du canton de Saint-Georges, d'être un « *despote* » dépravant les institutions républicaines, puisqu'il permettait aux « *fanatiques* » de Lindry de travailler les jours des décades, de fréquenter l'église Sainte-Geneviève le dimanche et lors des fêtes religieuses de l'Ancien Régime, et de cacher les « *volontaires* » qui fuyaient l'armée.

Louis Machavoine fut finalement remplacé au poste d'agent municipal de Lindry par son adjoint Augustin Riollet, ceci entre le 28 août et le 13 septembre 1799. Le nouvel adjoint fut Georges Barbe, qui le 27 février 1800 rédigea et signa l'acte de divorce séparant le cordonnier Charles Sergent de son épouse Marie Méline. L'agent municipal Augustin Riollet, quant à lui, signa son dernier acte d'état civil le 30 avril 1800.



## LINDRY APRÈS LA RÉVOLUTION

La fonction de *maire* avait été rétablie le 17 février 1800, par la constitution de l'an VIII. Le maire n'était plus élu, toutefois, mais désigné par le préfet sur une liste de notables. Ce fut le juge et ancien notaire Jean François Favot qui obtint le poste de maire de Lindry. Il signa son premier acte d'état civil le 3 mai 1800. Rallié à Napoléon Bonaparte, il resta en fonction jusqu'à son décès, survenu le 6 septembre 1816.

En 1801, sous le Consulat, Jean Louis Favot fit planter 33 arbres de la Liberté à Lindry, aux cris de « *vive la République ou la mort!* ». Cette prise de position républicaine ne l'empêcha pas de soutenir ensuite l'Empire napoléonien. Le 3 février 1814, la France ayant été envahie après la bataille de Saint-Dizier, livrée le 27 janvier précédent, il mobilisa les Lindrycois pour défendre la commune : il parvint à mettre sur pied une garde nationale de 160 fusiliers, dirigés par un capitaine, un capitaine en second, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, quatre sergents, neuf caporaux et un tambour. Ce bel étalage de force ne servit à rien. Dès le 25 septembre 1814, tout le corps municipal de Lindry prêta un serment de fidélité au roi Louis XVIII, revenu d'exil.

Le retour de Napoléon Ier, pendant les Cent-Jours, ne suscita guère d'enthousiasme parmi les édiles de Lindry. Ils promirent certes, le 30 avril 1815, de prêter bientôt serment de fidélité à l'Empereur, mais seuls le maire et son adjoint finirent par se plier à ce rite le 11 juin suivant, une semaine à peine avant la défaite de Waterloo le 18 juin 1815.

À la mort de Jean François Favot, le 6 septembre 1816, son fils Edme Louis Cyrille Favot fut choisi par le préfet de l'Yonne comme nouveau maire de Lindry. Le nouvel administrateur en chef de la commune fut remplacé en juillet 1819 par le chirurgien Edme Louis Pierre Ravin. Ce dernier fit recenser tous les habitants de Lindry le 26 septembre 1819.

Après la Révolution, la vie religieuse avait repris à Lindry. Le 18 avril 1873, l'archevêque de Sens Victor-Félix Bernadou vint en l'église Sainte-Geneviève, où il confirma 54 enfants de Lindry et d'autres enfants venus des paroisses environnantes.

Comme toutes les communes rurales de France, Lindry envoya un grand nombre de soldats dans les armées de la République pendant la Grande Guerre. Son monument aux morts dresse la liste des 41 Lindrycois qui moururent sous les drapeaux de 1914 à 1918.

Les XIXe et XXe siècles ont vu Lindry se transformer radicalement, passant de 1252 habitants en 1851 à seulement 520 habitants en 1962. L'exode rural a cependant laissé place ensuite à un afflux de travailleurs citadins voulant vivre à la campagne, et en 2006 Lindry abritait jusqu'à 1176 habitants. Cette ancienne commune rurale devient en effet une banlieue pavillonnaire d'Auxerre.

## LES MAIRES DE LINDRY

Edme BOUGAULT ( - ), maire de février 1790 à novembre 1791.

Claude JOLY (1743-1798), maréchal-ferrant, maire de décembre 1791 à août 1795.

Claude JOLY (1743-1798), maréchal-ferrant, agent municipal de septembre 1795 à février 1798.<sup>1</sup>

Louis MACHAVOINE (1757-1809), buraliste, agent municipal de février 1798 à septembre 1799.

Augustin RIOLLET (1742-1833), tisserand, agent municipal de septembre 1799 à avril 1800.

Jean François FAVOT (1756-1816), notaire et juge, maire de mai 1800 à septembre 1816.

Edme Louis Cyrille FAVOT (1786-1830), notaire, maire de septembre 1816 à juillet 1819.

Edme Louis Pierre RAVIN (1793-1846), chirurgien, maire de juillet 1819 à janvier 1826.

Nicolas JOLY (1785-1864), cultivateur, maire de janvier 1826 à mai 1853.

Jean François COULLIAUT (1813-1892), cultivateur, maire de juin 1853 à octobre 1860.

Nicolas JOLY (1785-1864), cultivateur, maire d'octobre 1860 à mai 1864.

Etienne Jean BARBE (1809-1878), cultivateur, maire de juin 1864 à avril 1875.

Jean François Alexandre BRISSON (1827-1903), cultivateur, maire d'octobre 1876 à janvier 1881.

Jean BACHELET (1821-1899), cultivateur, maire de février 1881 à mai 1884.

Florimond Jean-Baptiste MARTIN (1838-1909), cultivateur, maire de juin 1884 à mai 1900.

Jean Antoine LEDOUX (1848- ), cultivateur, maire de juin 1900 à mai 1904.

Louis Léon Ernest ROLLIN (1847- ), instituteur, maire de mai 1904 à mars 1920.

Jules Arthur Onésime BERRY (1874-1960), agriculteur, maire d'avril 1920 à mai 1925.

Jules Auguste GUY (1858-1947), ferblantier, maire de mai 1925 à décembre 1926.

Marie Jules Frédéric dit Méry MISIER (1865- ), agriculteur, maire de décembre 1926 à mars 1935.

Ernest Arthur GONZALÈS (1877-1940), agriculteur, maire de mars 1935 à 1940.

Jules ANTOINE ( - ), maire de 1940 à août 1941.<sup>2</sup>

Adrien René BERRY (1888-1967), agriculteur, maire d'octobre 1944 à mai 1945.

Jules ANTOINE ( - ), maire de mai 1945 à octobre 1947.

René DURAND ( - ), maire de novembre 1947 à mars 1959.

Adrien René BERRY (1888-1967), agriculteur, maire d'avril 1959 à février 1967.

Robert BAILLY ( - ), instituteur, maire de mars 1967 à mars 1977.

<sup>1</sup> De septembre 1795 à avril 1800, les maires ont été remplacés partout en France par des agents municipaux.

<sup>2</sup> Le 11 août 1941, le conseil municipal de Lindry a été dissous par le régime de Pétain, une délégation spéciale opérant à sa place jusqu'en août 1944, composée de Fernand Jouaneau, Emile Chantemille et Adrien Laurent.

Gilbert PICARD ( - ), instituteur, maire de mars 1977 à juin 1995.  
Bernard BRENOT ( - ), enseignant, maire depuis juin 1995.

*Pour plus de détails sur l'histoire récente de Lindry, il convient de consulter l'opuscule de 72 pages intitulé « Lindry des origines à nos jours », publié en septembre 2009 par la mairie de Lindry.*

---

**Icaunais de Seine-et-Marne**  
par Jean Cousin

**78- MOUTURAT Henri**

Né le 07/09/1887 à **Cheny** (89)<sup>1</sup>, fils de feu Marcellin et de THÉRY Marie Adélaïde, demeurant à Avon, employé. Engagé volontaire pour 3 ans, le 14/05/1907, à Paris 11<sup>e</sup>, pour le 3<sup>e</sup> régiment du génie ; nommé mineur de 1<sup>ère</sup> classe le 24/08/1908 ; nommé caporal le 26/09/1908 ; nommé pontonnier de 1<sup>ère</sup> classe le 31/07/1909. Rengagé pour un an le 26/02/1910 à compter du 14/05/1910 ; passé dans la réserve de l'armée active le 14/05/1911. Réside le 16/05/1911 à Paris 20<sup>e</sup> – 5 rue Volain ; le 19/10/1911 à Paris 3<sup>e</sup> – 9 rue St-Gilles. Rappelé le 03/08/1914 (mobilisation générale).

Disparu le 10/01/1915 ; prisonnier interné à Hamelin, venant de Soltau ; rapatrié le 26/12/1918. Envoyé le 30/03/1919 en congé illimité de démobilisation, 6<sup>e</sup> échelon, se retire à Paris 3<sup>e</sup> - 9 rue Saint-Gilles. Affecté dans la réserve au 1<sup>er</sup> régiment du génie (plan P). Passé le 01/01/1924 au 11<sup>e</sup> régiment du génie ; passé le 17/04/1926 au 1<sup>er</sup> régiment du génie. Classé sans affectation le 01/07/1927. Réside le 13/12/1930 à Paris 20<sup>e</sup> – 5 rue Volain. Libéré du service militaire le 14/05/1935.

(Archives Départ. de Seine-et-Marne - 1R1332)

**79- MORET Maurice Henri Eugène<sup>2</sup>**

Né le 14/09/1887 à **Joigny** (89), fils de Paul Édouard, et de FOUGÈRES Marie Rose, demeurant à Fontainebleau (77). Employé de bureau ; Croix de Guerre ; Médaille Militaire le 15/06/1920 (J.O. du 03/03/1921).

(Archives Départ. de Seine-et-Marne - 1R1332)

**94- GUEFFIER Henri**

Né le 11/11/1887<sup>3</sup> à **Saint-Valérien** (89), demeurant à Fontainebleau, employé de banque. Fils de Casimir<sup>4</sup>, et de RELLIEF Angèle Judith. Croix de Guerre avec étoile de bronze. Médaille Militaire le 12/4/1933 (J.O. du 10/05/1933, p. 42, 2e colonne)

(AD77 - 1R1332)

**406- THIERCELIN Edmond Edouard**

Né le 30/05/1887 à Veneux-Nadon (77), demeurant à Chaumot (89), charretier de labour. Fils de Adolphe Auguste, et de TROQUET Eugène. Canonnier servant de 2<sup>e</sup> classe au 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde. Tué à l'ennemi le 24/10/1916 au Bois Bourrus, au nord-ouest de Verdun (55) ; Inhumé au cimetière de Blercourt (55)

Fiche SGA : Acte de décès transcrit le 21/03/1917 à Saint-Loup-d'Ordon (89).

Monument aux morts : **Saint-Loup-d'Ordon** (89)

Monument aux morts : Veneux-les-Sablons (77)

(Source : AD77 - 1R1332)

**457- DAPPOIGNY Camille Fernand (photo)**

Né le 21/12/1887 à **Saint-Bris** (89), demeurant à Fromonville (77), domestique. Fils de Narcisse Alexandre, et de PLESSY Lucie, demeurant à Champagne-sur-Seine (77). Incorporé le 07/10/1908 au 89<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule n° 9780. Cité le 28/02/1910 à l'ordre du régiment : « Dévouement, sang froid, et initiative dont il fit preuve lors des inondations à Sens en janvier 1910 ». Nommé soldat de 1<sup>e</sup> classe le 01/03/1910. Envoyé dans la disponibilité le 25/09/1910. Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1910. Réside le 04/11/1910 à Fromonville, chez RICHEMOND. Réside le 04/08/1911 à Paris 9<sup>e</sup> – 6 rue Riboutée. A accompli une période d'exercices dans le 89e régiment d'infanterie du 12/07 au 03/08/1912. Réside le 18/05/1914 à Paris – 32 rue des Gardes. Condamné le 29/07/1914 par arrêt contradictoire de la cour d'appel de Paris, à un mois d'emprisonnement avec sursis, et 25 + 11 francs d'amende, sur appel d'un jugement de la 11<sup>e</sup> chambre du tribunal de la Seine, en date du 22/07/1914 : « Violences et voies de fait volontaires, outrages à agent, et dommage à la propriété d'autrui, commis le 4 juillet à Paris »

Rappelé le 01/08/1914 (mobilisation générale).

Décédé le 18/50/1915 à l'hôpital militaire Gama à Toul (54), blessures de guerre.

Fiche SGA : Acte de décès transcrit le 18/05/1915 à Champagne-sur-Seine (77)

Monument aux morts : Champagne-sur-Seine (77)

Monument aux morts : Montcourt-Fromonville (77)

(AD77 - 1R1332-0457)

<sup>1</sup> Il se marie le 30 septembre 1911 à Paris 20<sup>e</sup> et décède le 31 août 1970 à Paris (20<sup>e</sup>).

<sup>2</sup> Il se marie à Sens le 7 octobre 1916 et décède à Fontainebleau le 20 janvier 1975.

<sup>3</sup> Il se marie le 21 décembre 1920 à Argenteuil (Seine-et-Oise) et y décède le 26 novembre 1964.

<sup>4</sup> Boucher, 28 ans en 1887

(suite page 91)

**Migrants du 19<sup>ème</sup> siècle à Lézennes : Famille PISSIS**

Par Françoise BOTTE

*Lorsque le département n'est pas spécifié, c'est qu'il s'agit du département de l'Yonne.**Jean PISSIS, scieur de long bois, est venu à Lézennes avant les travaux importants qui sont effectués au 19<sup>ème</sup> siècle dans cette commune. Mais il appartient à une profession dont les membres ont également l'habitude de se déplacer au gré des embauches. En épousant une fille de fermier, il abandonnera son métier et se sédentarisera.***I Robert PISSIS**, marié avec Marie DUGNIAT.Ils demeurent Brousse<sup>1</sup> dans le Puy de Dôme. Leur descendance suit sous le chiffre II.**II Jean PISSIS**, né à Brousse<sup>2</sup> Boissier<sup>2</sup> (63) le 25 août 1763. Il épouse à Lézennes, le 20 brumaire an 7 (10 novembre 1798), Catherine ROY, née à la métairie d'Angy, commune de Lézennes, le 2 septembre 1761, fille de Charles et de Marie FAILLOT. Ce mariage a lieu en présence de Charles ROY, 68 ans, cultivateur, Louis BOULARD (BOULEY dans l'acte mais signe BOULARD)<sup>3</sup>, cultivateur, 39 ans, Jean PISSIS, scieur de long, 44 ans et Edme MONTAGNE, scieur de long, 23 ans.

Il meurt à Lézennes, au hameau d'Angy, le 20 janvier 1840, à l'âge de 77 ans, et son épouse décède au même lieu le 26 novembre 1848.

Il est scieur de long lorsqu'il se marie et il demeure alors Tanlay. Après son mariage, il deviendra laboureur. Leur descendance suit sous le chiffre III.

**III Jean Charles PISSY**, né à Lézennes le 17 brumaire an 10 (8 novembre 1801), déclaré le lendemain par son père, accompagné de Charles ROI, fils de Charles ROI, cultivateur, 38 ans, et de Marie COLLET, fille de René COLLET, propriétaire à Saint-Vinnemer, 21 ans. Elle seule signe cet acte.Le 26 février 1823, il épouse à Tonnerre, Geneviève Madeleine GOUBAULT, née dans cette même commune, ferme de Chéron, âgée alors de 26 ans, fille de Louis Paul et de Madeleine DROUIN. Témoignent à ce mariage : Jean DROUIN, 44 ans, propriétaire, demeurant à Poilly, Louis BOUCHERAT, propriétaire, 56 ans, demeurant à Perrigny-sur-Serein, Louis GOUBAULT, laboureur, 25 ans, frère de l'épouse, et Pierre GUYOT, plâtrier, 28 ans, ces deux derniers témoins demeurant à Tonnerre.

Il meurt à Lézennes le 31 janvier 1877, alors que son épouse était décédée au même lieu le 6 août 1872.

Ils habitent Angy, hameau de Lézennes, en 1871.

Il est laboureur.

Leur descendance suit sous le chiffre IV.

**IV Charles Edmond PISSIS**, né à Angy, commune de Lézennes, le 5 avril 1824, marié avec Aurélie ROY, native de Quenne, fille de Jean et Émelie JOUBY. Il décède à son domicile de la ferme de Chéron, commune de Tonnerre, le 17 avril 1871. Il était âgé de 47 ans. Ce sont ses cousins, Michel FALCONNIER, garde particulier, 64 ans, et Auguste VALTON, marchand de vin, 38 ans, tous deux demeurant à Tonnerre, qui déclarent son décès. Quant à son épouse, elle mourra au même lieu que lui le 12 juin 1889. Il exerce le métier de laboureur.

Leur descendance suit sous le chiffre V.

**V Marie Jeanne Valentine PISSIS**, née à la ferme de Chéron à Tonnerre le 24 février 1854. Elle épouse à Sambourg, le 29 mai 1872, Auguste BEAU.**V Henri Charles Émile PISSIS**, né à Tonnerre à la ferme de Chéron le 26 mars 1857. Il épouse à Commissey, le 25 novembre 1883, Joséphine Albertine (lors de la naissance de ses enfants) Félicie (dans l'acte notarié) BAILLET (BAILLEY). En 1893, ils demeurent à Lézennes, hameau d'Angy. Il est cultivateur. Leur descendance suit sous le chiffre VI.**VI Albert PISSIS**, né à Lézennes (Angy) le 7 avril 1888, mort au même lieu le 7 octobre suivant.**VI Suzanne Henriette PISSIS**, née à Lézennes (Angy) le 21 janvier 1890. Elle contractera une union et mourra à Auxerre.**VI Edmond Albert PISSIS**, né à Lézennes (Angy) le 16 mars 1893. Il contractera une union et mourra à Tonnerre.**VI Madeleine Henriette PISSIS**, née à Lézennes (Angy) le 18 août 1901. Elle contractera une union et mourra à Commissey.

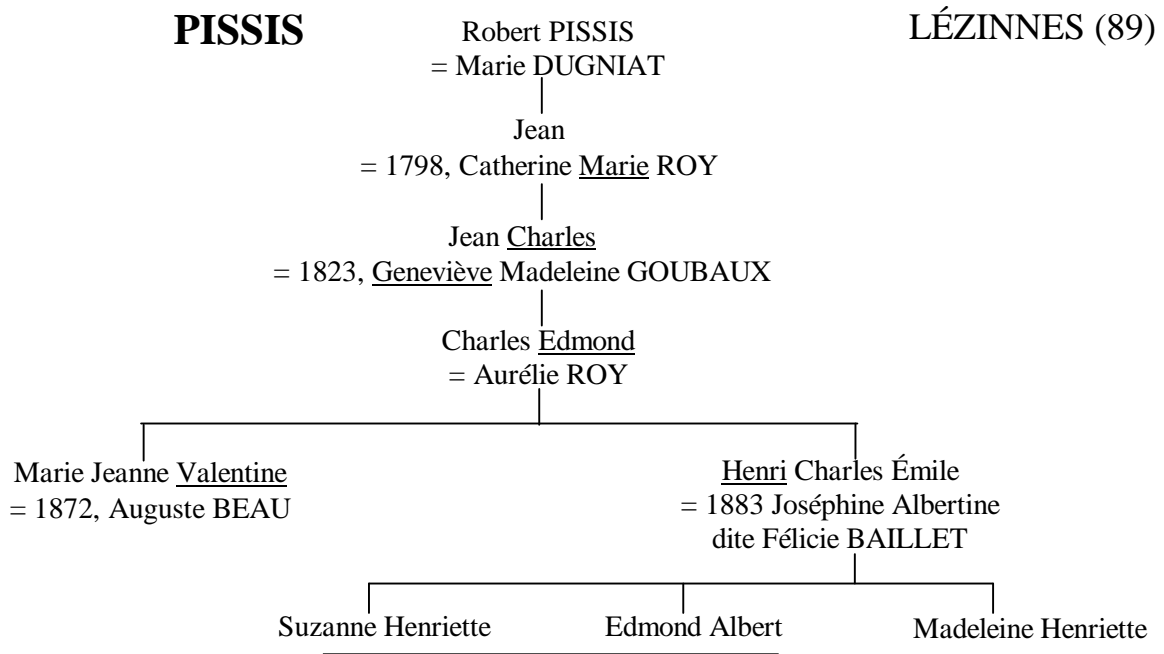
d c d c a

**Jean PISSIS**, scieur de long, âgé de 44 ans lorsqu'il témoigne au mariage de Jean PISSIS et de Catherine ROY qui a été célébré à Lézennes le 20 brumaire an 7 (10 novembre 1798).

<sup>1</sup> Cette localité n'a pu être identifiée. Peut être La Brousse, hameau de Mons ; ou simplement la commune de Brousse. Il est à noter qu'un Guillaume DUGNAT, originaire de Brousse Montaigu (63) se marie à Villiers-les-hauts le 22 novembre 1773. Ces deux familles sont peut être à rapprocher.

<sup>2</sup> Voir note précédente.

<sup>3</sup> Il est l'époux Marie ROY, sœur de la mariée ; c'est donc le beau-frère de celle-ci.



(suite de la page 89)

415- **TRINQUET** Barthélémy

Né le 10/08/1884 à **Sauvigny-le-Bois** (89), demeurant à Fontainebleau (77), manouvrier, fils de François, et de LEMOINE Anne. Marques particulières : « Cicatrice (coup de hache) au mollet gauche, tatouage : classe 1904 main gauche, T. B. ». Dispensé : « Fils unique de septuagénaire ».

Condamné le 05/07/1901 par défaut par le tribunal de Pontoise à 15 jours de prison : « Vols ». Condamné le 03/06/1905 par défaut par la cour d'appel de Paris à 2 mois de prison et 200 francs d'amende : « Chasse sans permis sur terrain d'autrui et en temps prohibé ». Condamné le 09/06/1905 par le tribunal de Fontainebleau à 15 jours de prison : « Tentative de vol ». A manqué à l'appel de la classe le 06/11/1905.

Détenu à la maison d'arrêt de Fontainebleau (77)

Sorti de détention le 18/12/1905.

Mis en subsistance au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Dirigé le 01/01/1906 par les convois périodiques sur le 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Gabès (Tunisie). Incorporé le 29/01/1906 au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, matricule n°5834

Envoyé dans la disponibilité le 09/01/1907

Interruptions de service : du 07/11 au 18/12/1905 inclus et du 22/08 au 10/09/1906 inclus

Campagnes : en Tunisie du 24/01 au 21/08/1906 inclus et du 11/09/1906 au 08/01/1907 inclus.

Condamné le 03/04/1908 par le tribunal correctionnel de Fontainebleau à 6 mois de prison : « Coups et blessures volontaires ».

Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1908

A accompli une période d'exercices dans le 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie du 15/07 au 11/08/1909

Condamné le 06/10/1910 par la cour d'appel de Paris à 3 mois de prison sur appel d'un jugement du tribunal de Fontainebleau : « Coups et blessures volontaires »

Condamné par arrêt de défaut de la cour d'appel de Paris sur opposition à arrêt du 19/02/1910 à un mois

de prison sur appel du jugement du tribunal de Fontainebleau du 14/05/1909 : « Outrages, rébellion à agent, port d'armes »

A accompli une période d'exercices dans le 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie du 28/05 au 13/06/1912

Condamné le 08/01/1913 par jugement d'arrêt de défaut de la cour d'appel de Paris à un an de prison sur appel d'un jugement du tribunal de Fontainebleau en date du 04/04/1912 : « Vol »

Affecté au 5<sup>e</sup> groupe spécial. Rappelé le 07/08/1914 (mobilisation générale). Passé au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Condamné le 09/06/1915 par le conseil de guerre de la 5<sup>e</sup> région : « Peine de mort et dégradation militaire pour double désertion à l'intérieur en temps de guerre et pour tentative de meurtre avec préméditation »

Rayé des contrôles le 10/06/1915. Peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Écroué définitivement le 14/10/1915 à Saint-Martin-de-Ré, sortant de la prison d'Orléans. Livret individuel renvoyé le 14/06/1918 au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie

Affecté le 22/08/1918 aux exclus coloniaux. Pièces matricules envoyées le 24/08/1918 au Ministre des Colonies

Condamné le 20/06/1919 par jugement par défaut du tribunal correctionnel de Fontainebleau à un an d'emprisonnement : « Vols simples avec violences » (AD 77 - 1R1300-415)

<http://geneavenir.free.fr/archives%20CHAN/T.htm>

Né/née : 1885 Profession : soldat du 46<sup>e</sup> RI. Date de la condamnation : 09/06/1915, motif de la condamnation : désertions à l'intérieur en temps de guerre et tentative d'assassinat commise sur la personne de sa femme.

Juridiction : CG de la 5<sup>e</sup> R Date de grâce : 18/07/1915 Remarques : peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Archives Nationales : BB/24/ 2116 – dossier n° : 2941 S15

### La Météo de Pernin, prieur, curé de Quenne

par Henri VALOT (SGY 1854)

Quenne est un village situé à 6 km environ, à vol d'oiseau, au sud-est d'Auxerre. Il possède un hameau dénommé Nangis.

Dans les années 1770, la paroisse était desservie par un curé dénommé Pernin, prieur de son état, qui semblait être titulaire d'un bénéfice au hameau de Nangis ainsi que cela apparaît dans ses notes. Il faut croire que les années 1770 à 1775 furent assez catastrophiques pour que chacune de ces années, il prenne la peine de noter en fin des registres où il consignait baptêmes, mariages et inhumations, les aléas climatiques et leurs conséquences. Il faut noter que les repères économiques ne concernent que le vin et le grain avec toutefois une mention pour le fourrage et les bestiaux pour l'année 1776.

Il n'était certes pas le seul dans le département de l'Yonne à noter ainsi certains faits météorologiques ayant affectés une paroisse. Ainsi Max Quantin, archiviste à Auxerre a relevé de telles observations dans une plaquette intitulée « *Une Excursion dans les anciens registres de catholicité des paroisses du département de l'Yonne* » éditée à Auxerre en 1886, accessible sur le site de la BNF ([www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr)).

Dans ce qui suit, j'ai rapporté avec le plus de précision possible ces observations, en essayant aussi de conserver l'orthographe de ce cher curé.

Pour ceux qui voudraient les lire dans le texte, ils les trouveront en consultant sur le site des archives de l'Yonne ([www.yonne-archives.org](http://www.yonne-archives.org)) la référence Quenne BMS (1771-1780)-5Mi 697/12 BMS.

#### Année 1772 (AD-89 : 5Mi 697/12 - vue 17)

« Le 27 du mois de juin de cette année il est survenu un oragean si impétueux qu'il a fait icy un domage considerable la plus part des couverts ont été enlevés, toutes les églises d'auxerre ainsi que les batiments ont été considerablement endomagés les arbres des bois de haute futée ont été déracinnés des noyés d'une grosseur enorme ont été traités dememe en un mot on a rien vu de si fort neant moins elle n'a pas fait grand tors à la récolte de grains elle a été icy tres modique acause de la secheresse qui a presque etée continuelle les vignes ont été bien reussie car on a recolté du vin plus du double qu'on en esperoit, il y est survenu trois jours de pluies continuelles quelques jours avant vendanges, qui ont fait profiter la vigne en vin au dela de ce qu'on pouvoit esperer, si cette pluie a occasionné une grande quantité de vin, elle en a diminué la qualité j'en ai fait moi meme 30 feuilletes qui s'est trouvé assez bon que j'ai vendu a M<sup>r</sup> guenier de St brie a raison de 50# le muid, la misere a ete tres grande toute lannée car le froment s'est toujours vendu huit livres mesure d'auxerre et icy il fut vendu dix a onze livres le bichet. »

#### Année 1773 (AD-89 : 5Mi 697/12 - vue 25)

« Il est survenu le vingt quatre du mois de may de cette année une gresle des plus forte mailé d'un oragent le plus impetueux que l'on puisse voir. Cette grele poussé d'un si grand vent a fait un tort si considerable aux vignes qui étoient dejas fort avancées que toutes les tales ont été abatue surtout a auxerre ou il nest resté dans les dites vignes que le vieux bois, neanmoins elles ont repoussé du nouveau bois au dela des esperances de tout le monde mais point de fruit ; Malgré quelle etoit icy aussi considerable qu'a auxerre elle napas fait un si grand tors en ce quelle n'a pas abbatue le nouveau bois ; on a encore fait un peu de vin, jen ay fait pour ma part 15 feuilletes. Sans une 2<sup>de</sup> grele qui est survenu la veille de l'asomption j'en airois fait au moins 25 l'année a été fort seiche et les terres ensemancées n'ont pas beaucoup produit par ceque cette première grele a non seulement bien

fatigué les grains mais elle a ancor rafraichi les terres considerablement ce qui fait que l'on napas eu icy une abondante moisson on avoit fort que l'année suivante les vignes manquent a cause du bois de la vigne qui a été blessé jusqu'à la moile. »

#### Année 1774 (AD-89 : 5Mi 697/12 - vue 37)

« Cette année sembloit montrer les plus belles esperances pour avoir une abondante récolte en vin et en grains toulecour de l'été s'est passé dans des chaleurs exsives au point que l'on s'imaginait faire du vin admirable et en aussi grande quantité mais poin du tout il a grêlé en differentes saison et notamment le 24 de may en [...] quantité que tout le finage de nangy a été absolument perdu au poin qu'on a presque eu ni pain ni vin sur ce finage. la moisson en general a paru allé abondante mais on a été bien trompé quand on a batu car icy et ailleurs il falloit plus de 30 gerbes pour faire une feuille de grain ce qui fait qu'il s'est soutenu assé chere car actuellement on le vend a auxerre 5 # le bichet pour le vin il ne s'est pas trouvé si bon que l'on se le figuroit, cela parcequ'il est survenu quinze jours avant les vendanges des pluies si continuelles qu'elles ont beaucoup nuit a sa qualité ; on entendoit dire de toute part qu'il ne valoit rien neanmoins quand l'hiver a été passé il fut trouvé meilleur qu'on ne l'esperoit jen ay eu 31 feuilletes a ma chappelier et environ dix dans les autres vignes jenay vendu 29 [...] 52 # le muid note qu'il y a eu de grandes secheresses après les vendanges qu'on a eu mille peinne de semer les grains on a pu semer que la veille des gelées. »

#### Année 1775 (AD-89 : 5Mi 697/12 - vue 45)

« Note quen cette année il est survenu en cette paroisse trois chutes deaux si considerables quelles ont presque entièrement ruinées toutes les vallés ou etoient cituées les meilleurs fond de notre finage notamment une le 17 juin elle étoit si prodigieuse quelles formoit des torens qui ressembloit a des fleuves surtout a la vallée de veau [...] ou il y a des terres toutes couvertes de pierres considerables

entraînés par la rapidité des eaux qui ont formés dans certains endroit des ravines qui ont plus de six pieds de profondeur de plus le 28 juillet nous avons essuies une gresle des plus effrayante avec cequelle etoit aussi grosse que des noix en cernaux, elle etoit poussés par un oragent le plus impétueux qui a duré environ une demie heure, tout ce finage en a été considérablement endommagés, de sorte que les vignes qui etoient assés belles on déperis jusquaux vendanges a la verite il a fait des chaleurs si grandes dans l'été quelles ont brulés nos raisins qui etoient réchape, malgré ces accidents le vin fut trouvé tres bon et s'est vendu icy 68 # le munit j'en ai fait vingt huit feuilletes tous chaud en ay vendu soixante douze livres a M<sup>r</sup> moreau les bleds, les menus grains n'ont presque rien produit il ny a eu ny paille ny grains neanmoins malgré tout cela j'ai bati la grange, la viné, les ecuries qui mont couté environ 600 # une chose encor remarquable c'est qu'il n'est pas mort un seul grand [...] par cette paroisse, il n'y a meme pas eu de malades sinon qu'au commencement de decembre il y a eu des brouillards, si épais et si contagieux dit on que plusieurs personnes ont été incomodés au poin qu'il y a eu icy les deux tiers de mes paroissiens qui ont eu les fievres de rhume qui ont degenéré a paris, a auxerre en fluction de poitrine et qui en ont jeté un très grand nombre dans le tombeau il y en a eu jusqu'à quatre dans une seule maison d'auxerre. »

#### Année 1776 (AD89 : 5Mi 697/12 - vue 53)

« il est survenu le 5 de janvier des froids si considerables qu'il a gelé dans les caves les plus chaudes et qui ont durés jusqua la chandeleur, il y eu encore une petite gelé le 2 may qui a un peu endomagé les vignes cituées dans les fonds surtout celles qui etoient sombres puis encore une le 7 du même mois qui quoique plus considerable que la premiere n'a pas autant fait de mal mais le 25 et 26 de ce même mois il en est survenu a auxerre qui ont fait du mal du cauté de St gervais mais nous ne nous en sommes presque pas apercu icy et autant il a fait froid au commencement de l'année autant les chaleurs ont étéées excessives car les 2 – 3 – 4 et 5 d'aout nos vignes ont été bien endomagé par la brulure, il faisoit si chaud qu'on ne pouvoit supporter l'ardeur du soleil depuis le milieu de juillet il n'y a presque point tombé

d'eau que vers la fin de l'année car la petite fontaine a été longtemps sans en donner neanmoins le vin ne s'est pas trouvé aussi bon que l'an dernier à cause des bises qui ont été frequentes avant la vendange qui s'est fait icy le 8 octobre à la verité s'est trop pressé ce qui n'a pas peu contribué a vendre nos vins un peu verd jen ay fait environ 50 feuilletes que j'ai vendu a vil prix pour metre trop pressés ils se sont vendus 50 # le munit il y a aussi fort peu de grains a cause des pluies qui ont manqué dans la saison il n'y a presque point eu de fourage ce qui a occasionné que les bestiaux étoient tres bon marché avant l'hiver parceque tous les particuliers qui en avoient etoient en peine de les pouvoir nourrir pendant l'hiver on a encor errigé sur la fin de cette année qui est [...] la croix de pasque fleury et celle de nangis [...] de francois givaudin maitre d'ecole elles ont été toutes les deux benie a l'entrée du jubilé qui a commencé le 26 novembre. »

#### Année 1777 (AD-89 : 5Mi 697/12 - vue 63)

« Nota qu'il y a eu cette année des neiges et des gelées très considerable le 13 mars il a même gelé le 13 avril et 13 may et le 15. Nous avons icy essuie une grele qui étoit si abondante que la terre en etoit toute couverte les vignes par consequent ont été on ne peut pas plus mal traités, l'été s'est trouvé tres chau et contre toute esperance le vin a été très bon quoy que nous n'ayons vendangé que le 10 octobre cela parcequ'il est survenu des chaleurs excessives un mois ou trois semeines avant les dites vendanges, je n'ay fait que 12 feuilletes de vin, j'ai fait construire cette même année les comodités, le mur à claire voire de ma cour et un puit dans mon jardin le tout m'a couté environ 300 # »

#### (AD-89 : 5Mi 697/12 - vue 88)

« Je soussigné avoir fait publier à l'issue de la messe paroissiale le dimanche vingt juin 1779 que mon intention est de faire lever par mes mains la dixme de nangy et de faire valoir par moy même les terres labourables, [...] dépendante de mon bénéfice en fois de quoy j'ai signé ce présent certificat.

Fait à Quenne ce [...] juin 1779

Pernin prieur

Curé de Quenne »

#### Relevé à Sambourg

L'an 1758, le mardi 31 janvier, je soussigné prêtre curé de Sambourg ai inhumé dans le cimetièrre du dit lieu, le corps du dénommé **Jean Chamarat**, manouvrier, fils de Antoine Chamarat de la paroisse de **Saint-Hilaire, diocèse du Puy-en-Velay**, décédé de la veille d'une mort subite comme il m'a été notifié par les témoins. Au convoi et enterrement duquel j'ai procédé dûment assuré de ses vie et mœurs , assisté de Jacques Grangey à la dite paroisse de Saint-Hilaire, son cousin germain, Jean Guillon et Antoine Simon aussi de la dite paroisse, ses consorts, de Jean Paris, laboureur à Sambourg, Claude Berlut, facteur de bois du dit Sambourg, de Nicolas Charu, vigneron, de

Louis et Edme Paris, d'Edme Jouaut, sonneur, et de Nicolas Chapelot, recteur d'école du dit lieu.

Le 25 janvier 1776 a été inhumé le corps d'Antilde Poutier, passant étranger, natif de **Ruffey en Franche-Comté, diocèse de Besançon**, âgé d'environ 54 ans, décédé le 24 du dit mois chez François Legerot, laboureur demeurant à la métairie du milieu Plessis ? de cette paroisse. A son convoi, ont assistés Anne Tournelle son épouse, qui a déclaré ne savoir signer ; Jean Baptiste Montandon, garçon, recteur d'école, Jacques Heurtault, garçon, fils de Pierre Heurtault et plusieurs autres de nos habitants paroissiens interpellés de signer avec nous aux termes de cette ordonnance.

**MOTHERÉ**

Héry

Philippe, Rouvray  
= 20/06/1649 (3E5/27)  
VERIEN SimonePhilippe, Rouvray  
† av 1699  
= 19/11/1673 (3E5/35 & 36)

MATHIAS Etiennette, veuve de MOTHERÉ Jean

Georges  
= PERNOT SimonePhilippe  
= 31/05/1699 (3E5/38)  
PERNOT AnneJean  
= 27/09/1703 (3E5/40)  
GOUBY JeanneFrançois  
= 21/02/1726 (3E5/46)  
NOBLET JeanneJean, dit l'épicier  
= 12/01/1738 (3E5/49)  
GAUTHERIN Jeanne  
= 26/01/1740 (3E5/50)  
LOUAT MargueriteFrançois, Hauterive  
= 10/02/1724 (3E5/45)  
CORNU GenevièveGeorges  
= 03/02/1727 (3E5/46)  
GAUTHERIN FrançoiseJean  
= 09/02/1730 (3E5/47)  
PERRIGNON FrançoiseJean, dit l'épicier  
= 30/10/1769 (3E5/57)  
MOTHERÉ Françoise  
† av 08/01/1785 (3E5/61)Edme, Héry  
† (av 12/08/1760-3E5/55)  
= 31/10/1751 (3E5/53)Georges Hubert  
= 29/08/1769 (3E5/57)  
MOTHERÉ MargueriteDEGUY Marie Françoise, remariée à  
ARNOU JacquesLouis, laboureur, Héry  
† av 11/03/1808 (3E5/71)  
= 29/12/1787 (3E5/61)  
PAULEVÉ Jeanne, HéryJean  
= 14/01/1760  
(3E5/55)  
DEDRON Marie  
= 20/05/1762  
(3E5/56)  
CHANVIN MarieEdme  
= 26/12/1761  
(3E5/56)  
ROLLET  
MargueriteDidier  
= 10/02/1767  
Héry  
& 3E5/57  
DESGRANGES  
Marie AnneSébastien  
= 20/01/1767  
(3E5/57)  
LOUAT Jeanne  
+ av 29 thermidor 9Hubert dit  
Georges  
= 02/02/1773  
(3E5/58)  
MOTHERÉ AnneSébastien  
= 9 ventôse 10 (3E5/65)  
MOTHERÉ Marie JeanneLouis Vallier  
= 09/01/1813 (3E51/31)  
ROLLET MarianneEdme  
= 10/01/1831  
(3E51/53)  
† av 16/06/1845  
(3E51/88)  
DEGUY Madeleine  
NathalieEdme Laurent  
= 08/07/1815  
(3E51/33)  
MOTHERÉ  
Marie ThérèseJean Baptiste Abélard  
= 05/12/1829 (3E51/50)  
PAULVÉ; VirginieJules Féréol  
= 17/04/1837 (3E51/66)  
VINOT EmilienneLouis Adonis  
= 01/12/1836 (3E51/64)  
LOUAT Marie CélerineLouis Philippe  
= 29/05/1854 (3E51/107)  
VINOT Clémence MarieEmile  
= 01/12/1862 (3E51/129)  
PASSEY; Céleste Félicité, de  
Montigny-la-ResleLucien Armand  
= 16/04/1873 (3E51/145)  
CHANCY SavineAnatole  
= 14/11/1861 (3E51/127)  
THUREAU Constance  
EudoxieLouis Emile Albert  
= 07/02/1867  
(3E51/137)  
HOUDIN Mathilde  
Célestine

Les branches de la famille MOTHERÉ foisonnent à Héry. Ce tableau simplifié présente l'une d'entre elles. Il est intéressant dans la mesure où les liens établis le sont tous à partir de contrats de mariage retrouvés dans les archives notariées de la région. (voir page 96 nouveautés : notaires de Seignelay et Héry)

### Lettre du Maire d'Auxerre à la S.G.Y.

*Suite à l'éditorial publié dans le numéro 123 de Génée-89, dans une lettre en date du 15 janvier 2010, Monsieur le Maire d'Auxerre nous écrit :*

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Vous avez alerté mon attention ces dernières semaines sur l'état préoccupant des fonds anciens qui sont conservés au sein de nos Archives municipales.

Soucieux de répondre à vos inquiétudes, j'ai souhaité intervenir à plusieurs niveaux afin d'assurer le traitement des fonds concernés.

Dans un premier temps, j'ai voulu que nous procédions le plus rapidement possible au recrutement d'un archiviste-paléographe qui dès le début de l'année 2010 travaillera sur les fonds anciens.

La personne recrutée aura pour mission de procéder au récolement sanitaire des documents, de mettre en place une politique de conservation préventive et d'assurer le suivi des actions de conservation curative.

Afin de permettre la plus large accessibilité possible de ces pièces par notre lectorat, j'ai également souhaité que des missions d'analyse, de classement et d'inventaire viennent compléter le traitement de ces fonds. Cette opération mobilisera l'archiviste en question tout au long de l'année 2010.

Dans un second temps, j'ai initié la création d'un groupe-projet ayant pour mission de soumettre des propositions concrètes visant à se doter de nouveaux locaux adaptés aux usages spécifiques des Archives et de mieux répondre aux problématiques de la conservation.

En attendant la réalisation de ce projet, nous réfléchissons au dépôt provisoire des fonds anciens décontaminés et restaurés au sein de la bibliothèque municipale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée et dévouée.  
Guy FERREZ

### Répertoire des familles étudiées (édition année 2009)

Le Répertoire des familles étudiées (édition année 2009) est disponible :

Un volume 288 pages. 9 500 lignes regroupant les patronymes étudiés par environ une centaine de nos adhérents.

C'est un outil indispensable pour mettre en relation ceux qui effectuent des recherches sur les mêmes branches familiales. **12 €**

- Vous pouvez adresser vos commandes au 27/4 place Corot à Auxerre. -

#### Nouveauté : la série violette

Vous trouverez, page 96, l'annonce d'une nouvelle collection (que nous pourrions appeler la série violette en référence à la couleur dominante de sa couverture, par opposition aux séries rouge, jaune, verte et bleue). Cette collection se veut une aide pratique pour rechercher dans les vues numérisées. On y trouve, rangés en ordre chronologique, un relevé sommaire de chaque acte avec une référence de la vue numérisée où on peut le trouver, soit, par exemple à Saint-Martin-des-Champs :

S	08/12/1774 SAGET François	5 Mi 839/14 (172)	5 Mi 840/7 (22)
S	16/12/1774 RAVEAU Etienne	5 Mi 839/14 (172)	5 Mi 840/7 (22)
S	22/12/1774 GALLAS Françoise	5 Mi 839/14 (172)	5 Mi 840/7 (22)
S	27/12/1774 BROCHET Marien	5 Mi 839/14 (172)	5 Mi 840/7 (21)
S	01/01/1775 LECETRE Françoise, 70 a	5 Mi 840/7 (22)	
B	04/01/1775 GALAS Michel Pierre		5 Mi 840/7 (22)
S	05/01/1775 GALAS Michel Pierre		5 Mi 840/7 (23)
B	16/01/1775 JOUMIER Marie Magdeleine		5 Mi 840/7 (23)
M	24/01/1775 DEPARDIEU Thomas x SAJET Reine Marguerite		5 Mi 840/7 (23)
B	27/01/1775 LEROY Jacques		5 Mi 840/7 (23)

Pour l'instant, cette collection reste expérimentale et est soumise d'une part à la critique de nos adhérents, d'autre part au feu de l'expérimentation. En effet, les AD-89 ne sont pas en mesure de garantir une cote stable pour les images de leur base de données ; des images peuvent être enlevées (doublons) ou intercalées (omissions), ce qui décale les cotes de toutes les vues qui suivent. Nous cherchons une solution, en attendant, un index réalisé sur cette base risque d'être rapidement caduc ; nous verrons à l'usage s'il peut conserver une petite utilité.



**Les membres du C.A. publient :**

Marc Pautet vient de publier, début décembre 2009 : « **Les Inconnus célèbres du canton de Quarré-les-Tombes** ». Pour commander cet ouvrage : Mémoires Vivantes, Mairie, 89450 Saint-Germain-des-Champs. **20 euros, plus 5 euros de frais de port.**

**Nouveautés (S.G.Y. 27/4 place Corot - Auxerre) :**

(Série verte)

**Les habitants de Ronchères** par Gérard Quenaudon**en préparation****Les habitants de Saint-Martin-des-Champs (1737-1905)** par Gérard Quenaudon

Deux volumes 510 et 468 pages 13 303 entrées.

**50 € le volume**

(Série violette) Cette nouvelle collection se veut une aide pratique pour rechercher dans les vues numérisées

**Index des habitants de Saint-Martin-des-Champs (1678-1905)** par Gérard Quenaudon et Robert Timon

Un volume 202 pages, 11 513 entrées, associées aux vues numérisées des AD-89

**20 €**

(Série rouge)

**Canton de Cerisiers (89-08) :**Un volume de 344 pages regroupant 4 540 actes de mariages de l'Ancien Régime concernant les neuf paroisses d'Arces, Bœurs-en-Othe, Cérilly, Cerisiers, Coulours, Dilo, Fournaudin, Vaudeurs, Villechétyve. **35 €****Canton de Pont-sur-Yonne (89-22) : en préparation**

(Série bleue)

« **Index des contrats de mariages des études de Seignelay et Héry 1591-1877** » par J. BougaultUn volume de 548 pages répertoriant 6 618 contrats de mariages, relevés dans les dépôts des études des notaires de Seignelay et Héry **Un volume 55 euros.****Commandes à adresser à madame Sylvie Lajon, 8 route de Noé, 89100 MALAY LE PETIT**

Merci de rédiger vos commandes de publications sur feuille (format A5 minimum) **en indiquant les périodes pour chaque table** et en n'oubliant pas d'indiquer vos nom et adresse. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la "SGY" ou "Société Généalogique de l'Yonne"

**Évitez les supports exotiques tels que post-it, talon de chèque ....** Désormais tout bon de commande ne correspondant pas à ces indications, sera retourné à son expéditeur. Merci de votre compréhension.

Les formalités pour les tarifs sont les mêmes que celles parues dans le catalogue 2009 avec les mêmes frais de port.

**Mariages**

Auxerre contrats	1570-1579	20€
Cerisiers	1668-1792	16€
Villethierry	1640-1792	16€
Héry contrats	1591-1877	36€
Villegardin	1663-1792	12 €

**Naissances**

Villegardin	1643-1792	16€
Villethierry	1640-1792	26€

**Décès**

Villegardin	1663-1792	16€
-------------	-----------	-----

## Dictionnaire biographique, généalogique et historique de l'Yonne

par Paul Camille Dugenne

Édition originale : (7 volumes)

7 tomes : I (A-C), II (D-K), III (L-N), IV (O-R), V (S-U), VI (T-Z),  
VII (addenda, index)

**53 € chaque tome**

Édition au format de poche : (4 volumes)

Tome I (A à Dr), II (Du à L), III (M à R), IV (S à Z)

Édition au format 15x21, en 4 volumes de 520, 484, 594 et 478 pages **50 € chaque tome****Tome V** : Bibliographie et index de noms cités, un volume, 15x21, 176 pages **15 euros.**

**SGY - 27/4, Place Corot - 89000 – AUXERRE**

**Vos représentants :** Président : Robert Timon – Vice-présidents : Pierre Le Clercq (tables de mariages), Corinne Knockaert (relations avec les cercles limitrophes), Jacqueline Hahne (relations avec l'UGB), Secrétaire général : Jean-Michel Bellanger. Secrétaire générale adjointe : Dominique Baillot. Trésorier : Jean-Robert Blot (antenne *tonnerroise*), Françoise Botte (trésorière adjointe) Conseillers : Ginette Bougault, Edith Gaucher, Claude Laforest, Sylvie Lajon (antenne *sénonaise*), Jean Paoletta (antenne *Chemins de Saint-Edme*), Marc Pautet (antenne de *Quarré-les-Tombes*), Jean-Pierre Péliissier, Jacques Poussard (antenne *entre Yonne et Cure*), Roland Rouaud, Guy Vasseur (antenne *avallonnaise*), Roger Vico (antenne *Entre-Tholon-et-Armançon*).

# Rubriques :

◆ Descendance Motheré, d'Héry .....	94
◆ Document en péril à Auxerre (P. Le Clercq).....	82-86
◆ Éditorial .....	81
◆ Erratum.....	81
◆ Histoire de Lindry (1).....	87-89
◆ Icaunais de Seine-et-Marne (J. Cousin) .....	89 et 91
◆ La famille Pissis, de Lézinnes (F. Botte).....	90-91
◆ La Météo de Pernin, prieur, curé de Quenne (H. Valot).....	92-93
◆ La série violette .....	95
◆ Lettre du Maire d'Auxerre à la S.G.Y.....	95
◆ Nouveautés .....	96
◆ Relevé à Choisy-le-Roi (S. Lacave).....	86

## Calendrier de l'année 2010

17/04/2010	Conseil d'administration S.G.Y., à Auxerre, à 14 h.
24/04/2010	Antenne sénonaise Aube/Seine-et-Marne réunion à Sens
2 <sup>e</sup> trim. 2010 (à préciser)	Antenne des <i>Chemins de Saint-Edme</i> , réunion au Mont-Saint-Sulpice
14-15/05/2010	Généalogie sans frontière à Bourbonne-les-Bains (52).
au printemps	Réunion de l'antenne Avallonnaise (Avallon, date et lieu à <i>confirmer</i> )
29/05/2010	AG de la FFG
05/06/2010	Antenne tonnerroise, 14h30 à Tronchoy, mairie, salle du club informatique
12/06/2010	CA de l'UGB à Dijon
(à préciser)	Antenne <i>Entre-Tholon-et-Armançon</i> à Esnon
26/06/2010	Conseil d'administration de la SGY, à Auxerre, à 14 h.
3 <sup>e</sup> trim. 2010 (à préciser)	Antenne des <i>Chemins de Saint-Edme</i> , réunion à Accolay
/09/2010 (journée du patrimoine)	Antenne <i>Entre-Yonne-et-Cure</i> , exposition église de Prégilbert
02/10/2010	Antenne sénonaise, salle Saint-Savinien 1 <sup>er</sup> étage (accès par le parking rue Saint-Pierre-le-Vif) 14h30 à 17h
../10/2010	Forum des associations à Sens
02/10/2010	Forum de l'UGB à Chalon-sur-Saône.
02/10/2010	CA de l'UGB à Chalon.
09/10/2010	Conseil d'administration de la SGY, à Auxerre, à 14 h.
6-7/11/2010	Exposition généalogique de Douchy.
4 <sup>e</sup> trim. 2010 (à préciser)	Antenne des <i>Chemins de Saint-Edme</i> , réunion à Carisey
13/11/2010	Antenne tonnerroise, à Tonnerre, caveau Dolto, rue Cl-Aillot de 14h 30 à 18h
(à préciser)	Antenne <i>Entre-Tholon-et-Armançon</i> à Cézy.
27/11/2010	C.A. de la SGY, 5 rue Rigault, à Sens, à 9 h. (à <i>confirmer</i> ).
27/11/2011	Assemblée d'hiver de la SGY, à 10 h, 5 rue Rigault, à Sens, à 9 h. (à <i>confirmer</i> ).